



## CR officieux de la réunion du CVU du 1er juillet 2015, par les représentants du personnel élus sur la liste A&I et SNPTES

### Informations du président

- le président est en déplacement à Lille pour une rencontre traitant notamment du doctorat.
- la Cour des Comptes a lancé une opération de contrôles sur l'UL, pour la période 2012-2014. Le VP CVU a rédigé une réponse aux questions sur la vie étudiante.
- l'enquête sur les risques psychosociaux est en cours de restitution : les membres du CHSCT seront les premiers informés.
- les prochaines CVU se dérouleront les 09/09, 14:10 et 02/12.

### Informations du VP CVU :

- l'événement Science & You a été fréquenté au total par environ 10 000 participants, ce qui est un véritable succès. Il faudra voir comment pérenniser ce type d'initiative.
- convention en cours à Lunéville dans le domaine de la culture avec les étudiants et les associations pour des actions en 2016.
- réunion le lundi précédent avec les responsables des musées de Nancy. Une convention est prévue entre l'UL et la ville portant sur des tarifs spécifiques pour les étudiants, un volet accueil de stagiaires et un volet recherche.
- sport : visite du CREPS par le recteur qui a été l'occasion d'une présentation du soutien aux sportifs de haut niveau. On envisage une opération de communication sur la compatibilité entre sport de haut niveau et études supérieures. Il y a aussi des choses à faire vers APB<sup>1</sup> : un IUT de l'UL a créé un DU permettant d'aménager le cursus afin de permettre un accès particulier en 2<sup>ème</sup> année. Serait-il possible de dupliquer ce type de dispositif.
- Vie étudiante : Il existe une formule "passeport avenir" pour aider les jeunes issus de milieux défavorisés à réfléchir à leur avenir professionnel. Ce dispositif est financé par des grands groupes. Ceci concerne les BTS et les IUT. On vise une expérimentation à l'IUT de Longwy.
- B2E<sup>2</sup> : environ 700 dossiers ont été examinés. Les points ont été transmis aux étudiants et aux présidents de jury. Mais certains jurys refusent d'en tenir compte.
- JACES<sup>3</sup> : L a répondu à une enquête nationale sur ce type d'action : les actions organisées par/à l'UL ont un certain succès alors que d'autres établissements rencontrent plus de difficultés.

Un représentant des personnels enseignants-chercheurs regrette que les accès aux parkings des différents sites ne soient pas automatiquement permis par la carte pro. Il lui est répondu que jusqu'à présent des dispositifs de gestion sont souvent isolés site par site. Mais il est prévu de faire évoluer le système de gestion et, en ce cas, ce type de problème pourrait être résolu à terme.

La question de l'identification des personnels sur l'annuaire, avec un lieu associé est aussi en cours de réflexion avec un projet d'annuaire "fonction".

- Approbation du projet de PV de la réunion du 20/05 : ce projet est approuvé à l'unanimité moins

<sup>1</sup> Application Post Bac : interface qui permet aux candidats au bac de faire un pré choix sur leur formation d'enseignement supérieur

<sup>2</sup> Bonus engagement étudiant : dispositif pour reconnaître un « avantage » - ou une compensation au temps qui y est consacré- aux étudiants qui se sont investis dans des activités extra-académiques mais formatrices

<sup>3</sup> JACES : Journées Art et Culture dans l'Enseignement Supérieur



deux abstentions (deux personnes absentes à la réunion).

- RSE<sup>4</sup> : après la réunion commune du 20/05 entre le CF et le CVU, le dossier a été transmis au CA. Les services rectoraux ont fait quelques remarques sur le volet concernant les étudiants salariés et la prise en compte dans certains cas d'étudiants boursiers aux niveaux 0 et 0+. Pour le rectorat, cette précision est discriminatoire. La phrase correspondante a été retirée. Le texte ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

-Plan de déplacement de l'UL. La démarche a pour origine de procéder au bilan carbone de l'établissement, lequel a permis de constater que les déplacements de toute nature étaient un poste très consommateur de carbone (40% du coût carbone global). Le questionnaire a permis de récupérer 10 000 réponses dont 6000 complètes. Les étudiants ont apporté la majorité des réponses mais compte tenu de leur nombre, leurs réponses sont moins représentatives de l'ensemble de leur population que celles des personnels. Les réponses les plus nombreuses proviennent des sites Saulcy et Aiguillettes.

72% des répondants du personnel font des déplacements entre plusieurs sites.

Les personnels ont des trajets distants plus importants que les étudiants (ceux-ci sont soit dans la ville d'étude, soit logés chez leurs parents, nettement plus loin).

Pour les étudiants, le 1er facteur de choix de transport est son coût, pour les personnels, c'est le confort.

Un débat s'engage sur la question du parking sur le Saulcy. Il est regretté que l'agglomération de Metz n'ait pas suffisamment pris en compte la population universitaire pour créer des parkings relais.

Le représentant de la ville de Nancy explique que certaines solutions devront être discutées avec l'ADUAN<sup>5</sup>. Pour le transport en commun urbain, il existe une solution méconnue de pass à facturation différée. Pour le vélo, il a été constaté qu'un point de réticence concernait la sécurité du parking, le co-voiturage est une question récurrente qui évolue peu : il y a une dimension psychologique forte, les collectivités réfléchissent également à des solutions portant sur l'intermodalité<sup>6</sup>.

Le co-voiturage correspond à un gros travail de base de données, avec une forte difficulté" à enregistrer des paramètres assez personnels. Lorsque les opérations de co-voiturage sont arrivées à maturité, les gens prennent leurs arrangements et la base de données perd une grande partie de son utilité.

La SNCF souhaite participer à des opérations permettant d'inciter les étudiants et les personnels à utiliser les transports ferroviaires Différents dispositifs sont envisagés comme des carnets de tickets, ou une sorte de pass UL sur le modèle du pass simpli-cité, avec un format dédié et non nominatif (pour un service, par exemple).L'objectif est de signer une convention de partenariat en septembre 2015 avec de premières actions mises en œuvre en 2016.

- Groupe de réflexion DADIE (diversité, anti-discrimination et égalité).

La mission "égalité hommes/femmes" date de 2013, suite à la loi du 22/07/2013. Elle avait été confiée à Mme M-J Philippe qui vient de partir en retraite : cette thématique a été confiée au groupe

<sup>4</sup> Régimes spéciaux étudiants : qui proposent des aménagements de cursus pour des étudiants qui sont dans une situation particulière qui ne leur permet pas de suivre une formation dans les conditions « normales »

<sup>5</sup> ADUAN : agence de développement de l'agglomération de Nancy : service d'études de l'agglomération nancéenne chargés de réfléchir aux/ de prévoir les évolutions de la ville (transports, extensions de quartier, etc.)

<sup>6</sup> Par exemple proposer un pass qui ne soit plus pour le tram/bus et un autre pour le vélib, mais un pass unique multiservices de déplacement.



qui réfléchissait sur les questions anti-discrimination.

La démarche comporte aujourd'hui une série de référents et une liste de diffusion. Un certain nombre de correspondants ont été désignés par les composantes. Le projet consiste à développer le dispositif et le réseau sur lequel il s'appuie, avec des formations et un appel à des référents supplémentaires.

La loi française a développé 21 critères de discrimination (l'Europe en cite 6).

Le travail du groupe DADIE est fondé sur le droit et ne traite donc que des discriminations pointées par la loi.

- Partenariat UL-CROUS sur les distributeurs de produits alimentaires.

Le conventionnement sur l'utilisation des locaux universitaires va déboucher, permettant légalement la mise en œuvre de la reprise de l'ensemble des distributeurs de produits alimentaires à l'UL sous la responsabilité du CROUS.

En ce qui concerne le financement, le CROUS reversera pour chaque distributeur une redevance fixe correspondant aux frais fixes (fluides) et une part des revenus générés : 10% seront prélevés au titre de la "contribution unique" sur toutes les recettes. Ce qui reste sera partagé entre un montant qui sera affecté dans des conditions qui restent à préciser à la vie universitaire (abondement du FSDIE) et une part reversée à la composante dont relève le distributeur. Après discussion la répartition entre ces deux parts (proposition à faire au CA) est répartie ainsi : 35% pour la vie universitaire et 55% pour la composante.

La mise en œuvre du dispositif prendra un certain temps car les différents contrats en cours valent pour des périodes variées. L'objectif est de parvenir à une régularisation générale d'ici deux ans.

- Modifications permettant de transformer la sous-direction SUMPPS et la sous-direction SUAPS en "services".

La redéfinition dans le cadre de la fusion UL est préjudiciables sur certains points et, notamment dans le cadre du service de santé pour les étudiants, ne répond pas à la réglementation.

Pour le SUMPPS, la modification entraînera la rédaction de nouveaux statuts du service, ce qui n'est pas nécessaire pour le SUAPS.

Ces deux services ne deviendront pas pour autant des services communs et ils resteront rattachés à la DVUC.

Les deux modifications sont approuvées à l'unanimité.

- Dossiers FSDIE.

Il s'agit de la 4ème tranche d'attribution de subventions sur 5 dans l'année civile. Il y a eu beaucoup de demandes car plusieurs associations présentent des projets pour la rentrée.

L'examen des dossiers montre quelques demandes étranges : il faudra faire évoluer les critères pour limiter quelques possibilités d'abus. Il faudra aussi changer le planning d'attribution car il ne reste plus beaucoup de moyens à attribuer pour la 5ème tranche.

Les propositions de la commission de choix FSDIE sont approuvées à l'unanimité.

- Dossier SAPIN<sup>7</sup>

Un seul dossier a été proposé, concernant une action danse et handicap. Le comité Sapin a proposé l'attribution de 3000€.

Le CVU donne un avis positif à l'unanimité.

<sup>7</sup> Comité chargé d'étudier les demandes de subvention émanant de partenaires et d'initiatives individuelles ou collectives de personnels de l'UL



- le CVU approuve à l'unanimité l'évolution des tarifs pour l'espace BMK, l'Université du temps libre.

- Le CVU approuve à l'unanimité la convention entre l'UL et le dispositif CEZam

- Convention de partenariat avec le Théâtre universitaire de Nancy. Les précédentes relations avec le TUN étaient satisfaisantes pour le travail mené par le TUN mais certains aspects de l'organisation prêtaient à critiques. Avec la création de l'UL il fallait distinguer le fonctionnement du TUN de celui de la sous-direction et du FSDIE. La nouvelle convention permet de remettre à plat le mode d'organisation.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

En conclusion de cette réunion du CVU, le VP exprime quelques idées qui pourraient donner lieu à des mesures dans le cadre du prochain contrat quinquennal 2018-2022 : meilleure prise en compte du B2E par les jurys, banalisation dans les maquettes pédagogiques du jeudi après-midi afin de permettre l'organisation d'actions sportives, culturelles ou citoyennes.